

LA MUSIQUE AU LYCEE RENOIR

1/ INTEGRER LA SECONDE OPTION MUSIQUE

Si votre enfant est motivé par la musique il peut s'inscrire en seconde option musique pour entretenir et développer sa passion. **Aucun pré-requis n'est exigé**, seules comptent **la motivation et la passion**.

L'enseignement de la musique au lycée (**3h hebdomadaire**) se situe dans la continuité de celui dispensé au collège au titre de l'éducation musicale obligatoire. Il y ajoute une dimension technique et culturelle renforcée. Il est constamment irrigué par des pratiques créatives et des échanges avec le monde artistique.

Dans sa **composante pratique**, l'enseignement privilégie l'expression artistique individuelle et collective où chaque élève trouve sa place en sollicitant et renforçant ses compétences techniques.

Dans sa **composante culturelle**, il prend en compte la diversité des répertoires en sollicitant le plus possible la sensibilité, les compétences et les motivations des élèves.

L'enseignement de la musique s'enrichit des pratiques musicales collectives (**1 à 2h par semaine**) essentiellement à travers le **Chœur** du Lycée qui réunit entre 110 et 130 participants chaque année. La **pratique instrumentale** existe à travers des projets ponctuels et/ou des initiatives d'élèves.

En classe de seconde, l'enseignement vise une formation de caractère généraliste dont la finalité est :

- D'ouvrir par la pratique à des expressions musicales diversifiées;
- De développer l'autonomie de l'élève dans ses propres pratiques musicales;
- De renforcer les références culturelles liées aux musiques rencontrées en classe;
- D'inscrire les connaissances et les savoir-faire dans le tissu culturel de son environnement en s'appuyant notamment sur des structures musicales de proximité.

2/ POURSUIVRE LA MUSIQUE EN PREMIERE ET EN TERMINALE

Pour les élèves de seconde désirant suivre une voie générale en **Première** et en **Terminale**, la musique sera proposée à la fois en tant qu'enseignement de spécialité et en tant qu'enseignement optionnel. **Le lycée Renoir est le seul lycée du département à proposer à partir de la première l'option et/ou la spécialité musique (l'option et la spécialité peuvent se cumuler).**

Arts (musique) Enseignement de spécialité 4h en Première / 6h en Terminale

ET/OU

Arts (musique) Enseignement optionnel 3h en Première et en Terminale

L'enseignement de spécialité s'adresse à des élèves au profil aussi bien littéraire que scientifique, investis dans une pratique musicale (instrument et/ou chant) et désireux, par exemple, de s'investir dans des projets musicaux, artistiques ou culturels durant leurs études. En réalité les compétences et les aptitudes développées par le biais de l'enseignement de la musique sont telles que celles-ci débordent largement une orientation strictement artistique. Cet enseignement bénéficie d'un nombre d'heures important et d'un coefficient élevé.

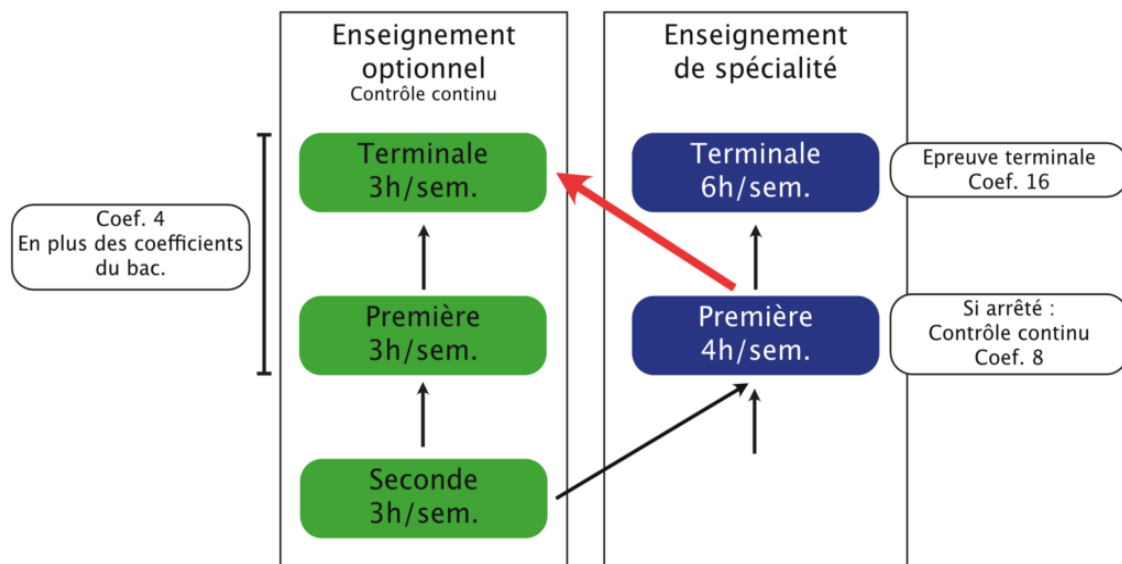
L'enseignement optionnel s'adresse aussi à des élèves de tous profils, intéressés par la découverte de répertoires musicaux variés et motivés par la pratique musicale d'ensemble (instrument et/ou chant).

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ PREMIÈRE

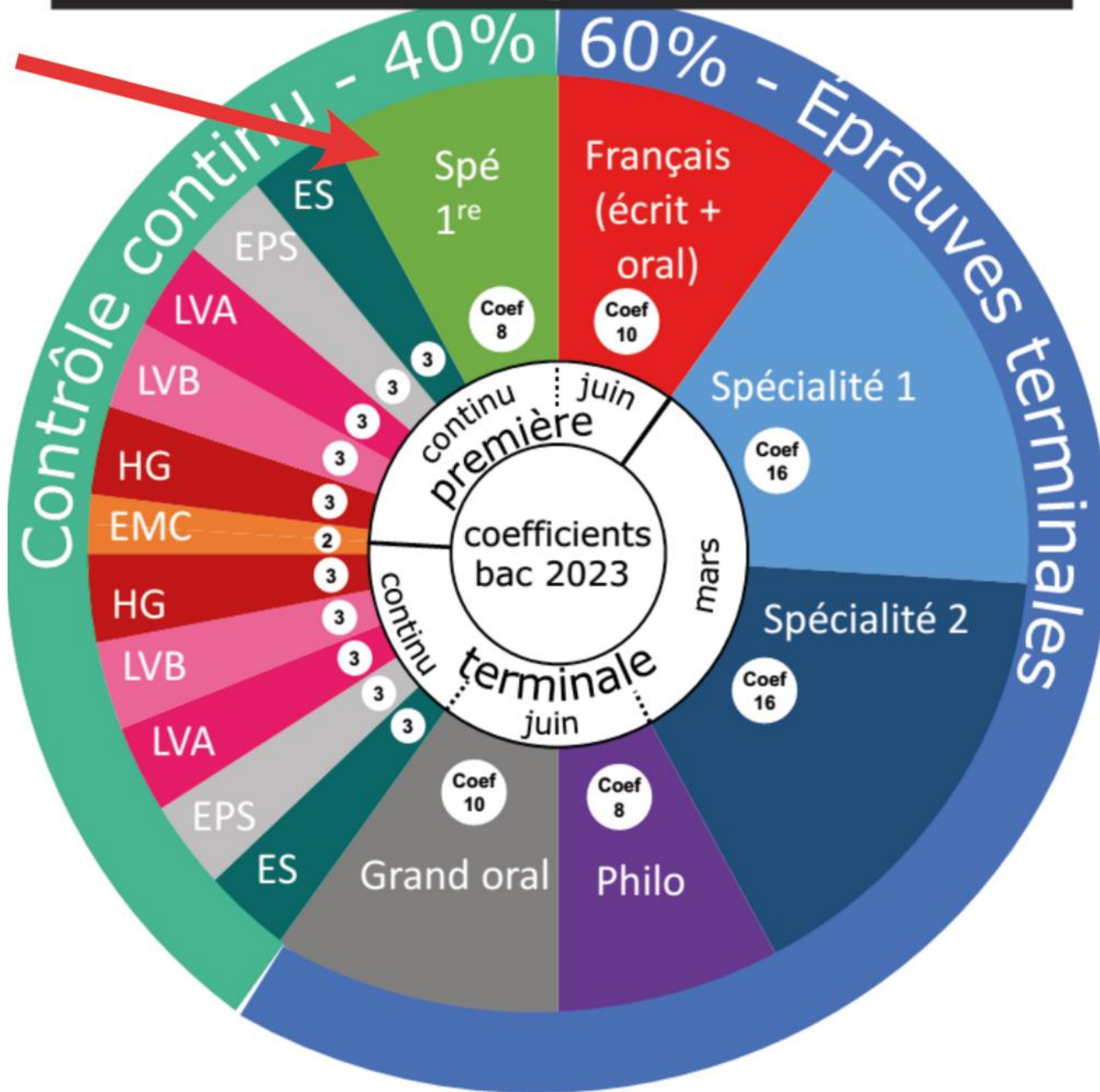
(4h/sem.)

En première, le choix de la spécialité musique n'est pas encore déterminant pour l'orientation des élèves et repose avant tout sur un désir de **diversification et d'enrichissement** de leur parcours, indépendamment des deux autres spécialités choisies.

La pratique musicale, qu'elle soit instrumentale, vocale ou informatique pour certains, tient une place centrale dans cet enseignement. La pratique peut se faire de manière **plus poussée, plus personnalisée et plus diversifiée** qu'en enseignement optionnel (projets personnels, travail en autonomie et en ateliers, etc.). L'interprétation, mais aussi l'arrangement, l'improvisation, la composition sont abordés progressivement et tout au long de l'année. En outre, les élèves apprennent à développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres étudiées pour se construire une **culture musicale et artistique riche, variée et organisée**. Ouvert à tous, cet enseignement est adapté **au niveau de chacun** (élèves avancés suivant des cours en conservatoire ou élèves motivés mais au niveau plus modeste). A la fin de la classe de première, **l'enseignement de spécialité peut être abandonné**. Les élèves peuvent néanmoins poursuivre la musique au lycée en rejoignant l'enseignement optionnel en terminale et/ou la chorale. En tant que spécialité, même arrêtée en fin de première, la musique contribue à **une part non négligeable dans la note finale du baccalauréat** (moyenne des trois trimestres de 1^{ère} en spécialité musique, **coef. 8**).



Coefficients - voie générale - bac 2023



ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ TERMINALE

(6h/sem.)

En terminale, l'enseignement de spécialité permet aux élèves de consolider leur culture musicale et artistique, de se perfectionner dans le domaine de l'analyse musicale (orale ou écrite) et d'aiguiser leur sens critique.

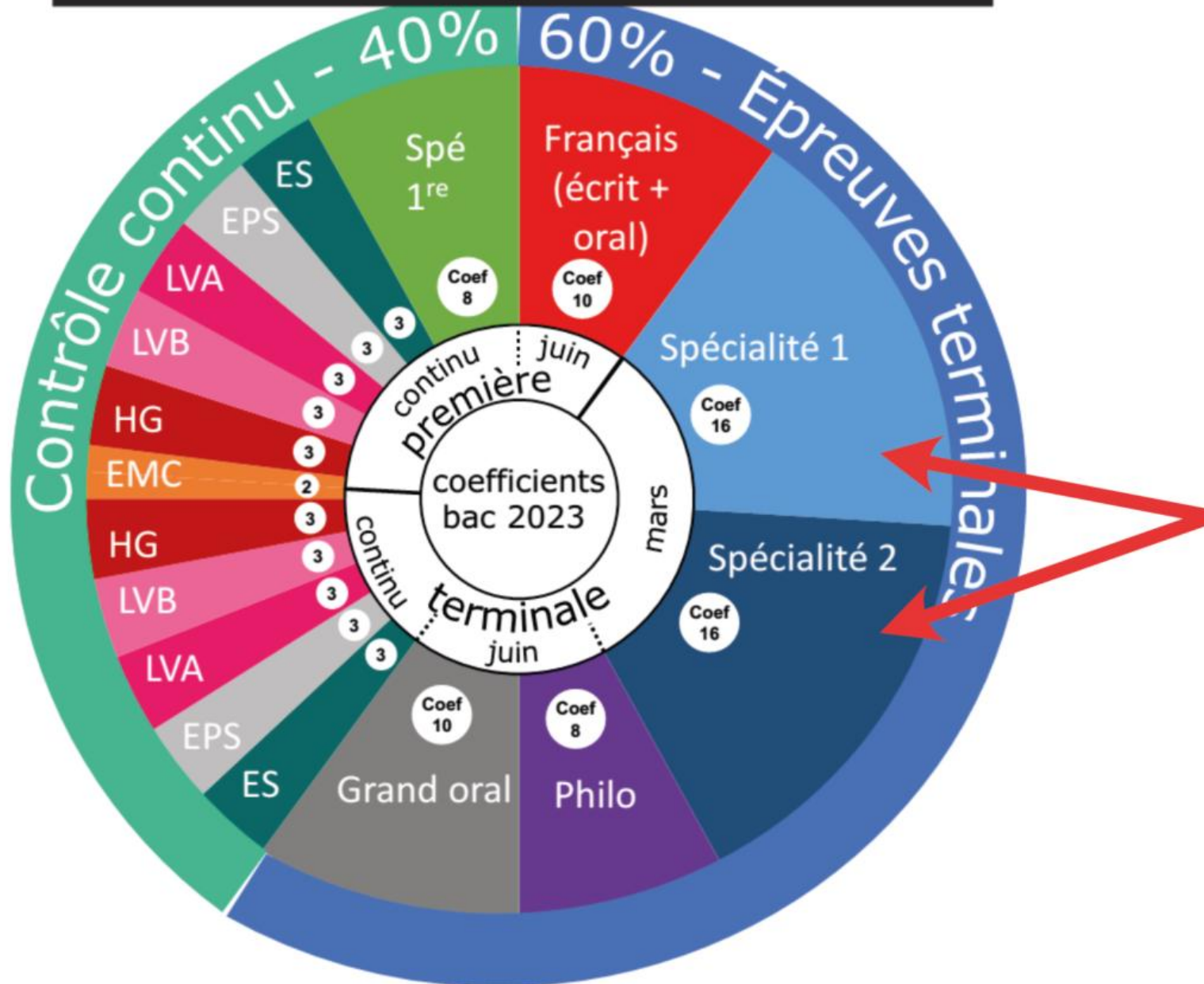
L'écoute et l'analyse sont guidées, tout au long de l'année, par les œuvres du programme limitatif :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2117453N.htm>

La pratique musicale (instrumentale ou vocale) permet aux élèves d'approfondir leur approche de **l'interprétation** et leur connaissance de **la composition, de l'arrangement, de l'improvisation**, mais aussi du rapports de la musique avec les autres arts, sa place dans la société, les enjeux économiques auxquels elle est reliée....

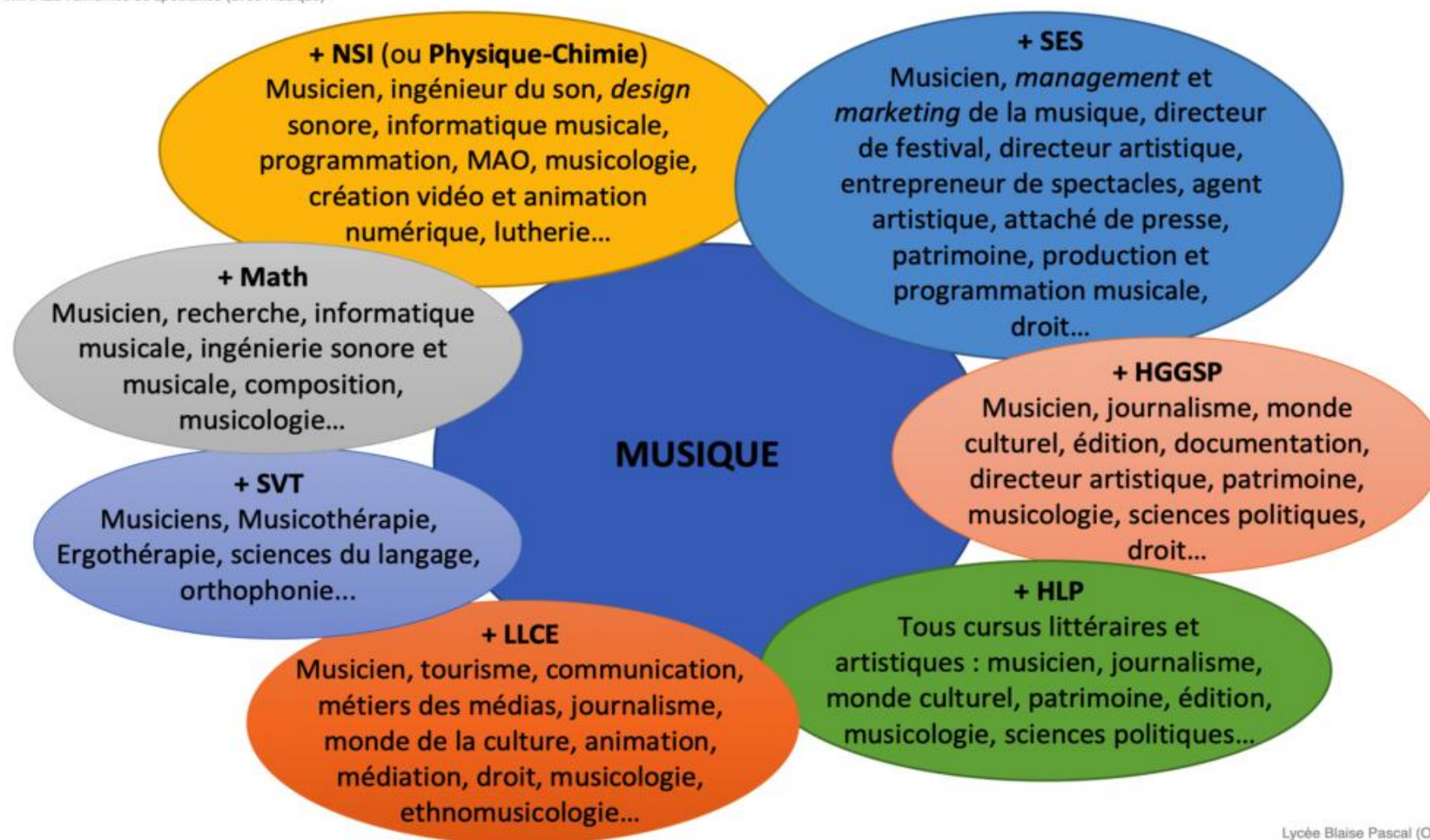
Quel que soit le niveau des élèves, une motivation importante est nécessaire. Cet enseignement tient une grande place dans **l'orientation future des élèves et dans la note globale du baccalauréat** (épreuve terminale coefficient 16).

Coefficients - voie générale - bac 2023



Ci-dessous, quelques idées de **binômes de spécialités** en terminale, incluant la musique, avec des exemples d'orientations professionnelles :

TERMINALE : Binômes de spécialités (avec musique)



Lycée Blaise Pascal (Orsay)
www.musique-orsay.fr

NSI : Numérique et Sciences Informatiques

SES : Sciences économiques et sociales

HGGSP : Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques

HLP : Humanité, Littérature et Philosophie

LLCE : Langues, Littératures et Cultures Étrangères

SVT : Sciences de la Vie et de la Terre

Cette liste n'est pas limitative, d'autres parcours sont bien sûr envisageables...

Épreuve terminale

(Coeff.16)

L'épreuve terminale de spécialité musique prend la forme **d'un écrit de 3h30 et d'un oral de 30 min.**

Écrit (3h30) :

- Commentaire d'une œuvre inconnue
- Commentaire comparé de 2 œuvres (dont l'une est au **programme**)
- Commentaire de documents divers (articles de journaux, photos, etc.) portant sur la vie musicale contemporaine.

Oral (30 min) :

- Interprétation d'une création collective travaillée durant l'année avec des élèves du lycée
- Entretien avec le jury.

Chaque partie compte pour la moitié de la note.

Texte officiel :

[Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020](#)

SITES DE L'OPTION MUSIQUE :

<http://optionmusiquerenois.wixsite.com/clar>

<https://option-musique.webnode.com/>

3/ LES BIENFAITS DE LA MUSIQUE

"La musique a un pouvoir transformationnel sur l'esprit humain. Sa pratique peut entraîner de profondes modifications psychologiques et neurophysiologiques. Les implications sociales de ces découvertes sont importantes tant pour le monde de la santé que pour celui de l'éducation ».

(Emmanuel Bigand professeur de psychologie cognitive à l'Institut de France in n°75 de la Revue internationale de l'Education (2017))

La formation musicale amène l'élève à développer diverses compétences touchant les domaines intellectuel, personnel, affectif, physique et culturel.

1. SUR LE PLAN INTELLECTUEL

a) Pratique musicale :

L'autodiscipline acquise lors de la pratique instrumentale ou vocale agit sur le taux de réussite d'un élève. On remarque également que la musique contribue au développement du cerveau puisqu'elle intervient dans l'interaction entre les deux hémisphères. La musique a aussi un impact sur la réussite scolaire car elle permet :

- L'amélioration de la confiance et de l'estime de soi ;
- L'amélioration de la concentration ;
- Une meilleure appréciation des manifestations artistiques ;
- Le développement de la capacité d'adaptation dans un groupe.

b) Analyse musicale :

L'analyse musicale développe l'esprit critique, l'argumentation et sollicite des qualités rédactionnelles et de structuration du discours à travers un vocabulaire analytique élaboré.

2. SUR LE PLAN PERSONNEL

La musique contribue fortement au développement de la personnalité, d'un équilibre entre l'intellect (apprentissage d'un instrument, persévérance, etc.) et les émotions (expression, sensibilité). Des études démontrent que l'esprit scientifique intervient quant à l'appréhension de l'univers et que les qualités artistiques vont justement permettre de donner un sens à cet univers.

La musique permet à l'élève qui doit se présenter publiquement lors de concerts, de fin d'année ou autres, de développer un contrôle de ses émotions (sensibilité, nervosité, paralysie), une confiance en lui, une

assurance, une habileté à communiquer, à s'exprimer grâce à la pratique d'une discipline artistique.



3. SUR LE PLAN AFFECTIF :

La musique permet aux jeunes de s'exprimer, particulièrement à certaines étapes de leur développement pendant lesquelles ils peuvent vivre des difficultés de communication. De nombreuses études font état du lien entre la musique et les émotions.

4. SUR LE PLAN PHYSIQUE :

La musique agit positivement sur le cerveau et permet :

- La prise de conscience du corps et de la respiration ;
- Le développement d'une meilleure posture ;
- Le développement d'habiletés motrices fines : le jeune entraîne son corps, lors de l'apprentissage d'un instrument et/ou lors de la pratique vocale, à l'indépendance des mains, des doigts, à une technique vocale fine et maîtrisée.

5. SUR LE PLAN CULTUREL :

La musique permet de découvrir d'autres univers musicaux, donc d'autres cultures et permet a fortiori une ouverture sur le monde.

Elle permet également l'apprentissage de notions historiques, géographiques et esthétiques (les différents styles, différents courants esthétiques, époques, etc.).

Elle crée des liens avec l'histoire de l'art et sensibilise par d'autres biais aux arts plastiques, au cinéma, à la littérature, à la danse, à l'architecture...

De nombreux projets sont ainsi menés avec des partenaires culturels divers et variés. En 2022 un projet autour de la **danse** a fédéré les 1ères et Term spécialité qui ont ainsi pu voir des spectacles, rencontrer des chorégraphes et des danseurs, pratiquer la danse, effectuer des recherches au Centre National de la Danse, organiser une exposition de leurs travaux... Les années précédentes ce sont par exemple des metteurs en scène (dont Christian Gangneron), des compositeurs (Bernard Cavanna, Philippe Miller, Laurent Cuniot...) qui sont intervenus.



FESTIVAL ECOLES EN CHŒUR. REUNION DE CHORALES dirigée par Sofi Jeannin (Auditorium de Radio France, programme Jacques Offenbach) (2019)

6. LES CONCERTS :

Le Chœur et les musiciens du Lycée Renoir se sont déjà produits :

- à la Philharmonie de Paris,
- à la Seine Musicale (Boulogne),
- à la Sorbonne lors de la Panthéonisation des 4 résistants le 26 mai 2015,
- au Salon de l'Education,
- au Ministère de l'Education Nationale,
- au Carré Bellefeuille (Boulogne),
- au Théâtre Armande Béjart (Asnières),
- à la Salle des Fêtes de Gennevilliers,
- au Centre des Arts d'Enghien,
- à la Maison de la Musique de Nanterre,
- dans l'Auditorium de Radio France,

...

Sont abordés **tous les répertoires** (musiques de la Renaissance, baroque, classique, romantique, contemporaine, jazz, rock...).



Philharmonie de Paris : Concert hommage David Bowie 2015



Théâtre Armande Béjart à Asnières 2012



PANTHEONISATION DES 4 RESISTANTS COUR D'HONNEUR DE LA SORBONNE 26 MAI 2015

7. EN RESUME : L'étude de la musique développe l'esprit critique, la pensée créative, l'imagination et la discipline personnelle. Elle fait la promotion de la coopération, une compétence utile pour le travail d'équipe.

Les élèves ayant pratiqué la musique au lycée sont d'avis que la musique augmente leur bien-être, leur assure une meilleure connaissance de soi et leur permet d'exprimer leur sensibilité. La formation musicale augmente la motivation, la persévérance et elle améliore la mémorisation et la créativité. Elle a aussi un effet positif sur le contrôle de soi. **Ces nombreux bienfaits sont la preuve que suivre l'enseignement de la musique en spécialité comme en option facultative apportera une plus-value aux élèves quelle que soit l'orientation post-bac envisagée.**



4/ EXEMPLES DE PROJETS/CONCERTS/RESTITUTIONS :

Concert Pink Floyd avec le Lycée Les Pierres Vives de Carrières-sur-Seine : <https://youtu.be/Gbg2yUP3XOM>

Participation au **documentaire** « Si Paris m'était chanté » diffusé sur France 5 le 30/12/2019 : <https://youtu.be/1IMYcuns1AE?t=124>

Création d'un **disque** hommage à la Motown (mai 2019) (Mickaël Jackson, Stevie Wonder, Temptations...)

Musiques, chants, **mise en scène**, scénographie à partir de textes évoquant le sort des migrants avec le metteur en scène Christian Gangneron et l'ensemble de musique contemporaine Tm+ (2019)

Musiques (inspirées de Franz Liszt), chants, **mise en scène**, scénographie à partir de textes évoquant la relation amoureuse (essentiellement les Fragments d'un discours amoureux et les Sonnets de Pétrarque) avec le metteur en scène Christian Gangneron et l'ensemble de musique contemporaine Tm+ (2020)

Création d'une œuvre originale (avec le compositeur Mark Withers à partir du livre de Mary Shelley Frankenstein) à la Seine Musicale :
<https://youtu.be/V40kxwvKno>
<https://youtu.be/W6B1rdGkSgk>



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (septembre 2017)

5/ LES METIERS DE LA MUSIQUE ET DU SON :

- Dans l'**industrie musicale** (studios, radios, communication) : *ingénieur du son en studio, producteur musical, illustrateur sonore...*
- Dans le secteur du **son lié à l'image** (cinéma, télévision, web, jeux vidéos) : *compositeur, ingénieur du son tournage, chef opérateur son, sound designer, monteur son, mixeur...*
- Dans le **spectacle vivant** (musique, théâtre, danse, comédie musicale, événementiel) : *régisseur, ingénieur du son plateau, créateur sonore, musicien, compositeur, arrangeur, producteur...*
- Dans l'**administration et la médiation culturelle** (orchestre, compagnie, salles de spectacles) : *programmateur, gestionnaire de structures musicales, animateur, chargé de développement, attaché de presse...*
- Dans le **secteur commercial** : *commercial du secteur musical, vendeur de produits spécialisés inst de musique et/ou musique enregistrée...*
- Dans l'**enseignement et la recherche**: *professeur d'éducation musicale, professeur de musique (en écoles de musique, conservatoires, universités), musicologue, dumiste...*

Ressources internet:

Des exemples de formations supérieures :

<http://www.campusart.org/artsearch/#/catalog?domain=32>

Les fiches des métiers de la musique :

<http://metiers.philharmoniedeparis.fr/eventail-metiers-musique.aspx>

Les 1001 métiers de la musique : <http://www.tplmusique.org/>

Les **CPGE option musique**: <http://eduscol.education.fr/education-musicale/sinformer/les-enseignements-particuliers/les-cpge-option-musique.html>

La double licence musique et sciences : http://vof.paris-sorbonne.fr/plugins/odf-web/www/_content/program-lmus1-211.pdf

Le DUMI : *diplôme de musicien intervenant* <https://www.cfmi.u-psud.fr/>

ITEMM LE MANS : <http://itemm.fr/itemm>

Plus précisément, par type d'orientation :

MUSICOLOGIE

Licence, Master et Doctorat

Formations qui préparent à l'enseignement, à la recherche en musicologie ou qui vient compléter une formation de musicien (conservatoire ou écoles de musique).

Sorbonne Université : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/offre-de-formation/arts>

Université d'Evry (Paris-Saclay) : <https://www.univ-evry.fr/formation/loffre-de-formation/domaines-de-formation/domaine/arts-lettres-langues/programme/musicologie-9cb8a8aaed.html>

Université Versailles-Saint Quentin (Paris-Saclay)
: <https://www.uvsq.fr/licence-musicologie-parcours-musique-interpretation-et-patrimoine>

Paris 8 Saint Denis : [https://www.univ-paris8.fr/-Licence-Musicologie-594-Licence-Lettres-et-arts-vivants-\(Cergy-Paris-Universite\)](https://www.univ-paris8.fr/-Licence-Musicologie-594-Licence-Lettres-et-arts-vivants-(Cergy-Paris-Universite))

: <https://www.cyu.fr/licence-lettres-parcours-lettres-et-arts-vivants-1>

Formation en partenariat avec le CRR de Cergy-Pontoise

: <http://www.conservatoire-cergypontoise.fr/contenu/licence-lettres-et-arts-vivants-musique-danse-theatre>. Obtention d'une Licence et d'un DEM simultanément (ou d'un prix de perfectionnement).

DOUBLE CURSUS

INSA Lyon – Double cursus Sciences de l'Ingénieur / Pratique musicale

: <https://www.insa-lyon.fr/fr/formation/fimi-musique-etudes>

Sorbonne Université – Double Licence Sciences & Musicologie

: <https://sciences.sorbonne-universite.fr/formation->

[sciences/licences/doubles-cursus-et-doubles-licences-sciences-et-sciences-humaines-2](https://sciences.sorbonne-universite.fr/formation-sciences/licences/doubles-cursus-et-doubles-licences-sciences-et-sciences-humaines-2)

CPGE Littéraire (option musique)

CPGE Littéraire (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles) – Option musique. Cette formation (de haut niveau) prépare à l'ENS (École Normale Supérieure), au Conservatoire de Paris pour les classes d'érudition (histoire de la musique, analyse, esthétique, culture), au Master de Science Po et à l'EHESS. Elle offre aussi de nombreuses passerelles avec les universités

: <https://eduscol.education.fr/education-musicale/sinformer/les-enseignements-particuliers/les-cpge-option-musique.html>

Trois lycées proches de Paris dispensent cet enseignement :

- Paris : lycée Fénelon : https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_1816836/fr/hypokhagne
 - Saint-Quentin : lycée Henri-Martin : <https://www.lyceehenrimartin.fr/cpge/>
 - Savigny-sur-Orge : Lycée Jean-Baptiste Corot : <http://www.lyc-corot-savigny.ac-versailles.fr/formations/cpge/>
-

INGÉNIERIE SONORE

Préparation aux métiers de régisseur, ingénieur du son, sonorisateur, directeur artistique, *designer* sonore, métiers de l'audiovisuel.

BAC +2

BTS Métiers de l'audiovisuel, option métiers du son

: <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/bts-metiers-de-l-audiovisuel-option-metiers-du-son>

Exemples d'écoles préparant au BTS :

- CIFACOM (Paris) : <https://www.cifacom.com/ecole-audiovisuel/bts-audiovisuel/bts-son>
- EMC (Malakoff) : <https://www.emc.fr/d/3-son/formation.html>
- EICAR (Ivry-sur-Seine) : <https://www.eicar.fr/formation/bts-audiovisuel-option-son/>
- 3IS (Elancourt) : <https://www.3is.fr/formation/bts-metiers-de-l-audiovisuel-option-tiee/>

Diplôme INA : Technicien son (Bac+2) : <https://www.ina-expert.com/diplome-bac-plus-2-audiovisuel-son>

BTS INA Option Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements : <https://www.ina-expert.com/bts-des-metiers-de-l-audiovisuel/bts-option-techniques-d-ingenierie-et-exploitation-des-equipements.html>

GRIM Edif : Régisseur technique/régisseur général : <https://www.grimedif.com/>

BAC +3

Bachelor Ingénieur du son (après un BTS) :

- EICAR (Ivry-sur-Seine) : <https://www.eicar.fr/formation/ingenieur-du-son-musique/>
- ESIS (Paris) : <https://www.esis-paris.fr/bachelor-son/>
- ISTS (Paris) : <https://www.esra.edu/formations/son/ists-bac-3-ecole-ingenieur-du-son/>

IUT – Licence Pro (Paris-Saclay) : <https://ecole-universitaire-paris-saclay.fr/formation/licence-professionnelle/techniques-du-son-et-de-limage>

Licence Arts – Musique et Métiers du son. Université Gustave Eiffel (Paris-Est, Marne-La-Vallée) : <https://formations.univ-gustave-eiffel.fr/goto/e-bbdf23b>

DN MADE Son (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design, option son). Lycée Paul Poiret – Paris : https://www.lycee-paul-poiret.org/formations_mode/dn-made-son/

DESTS (Diplôme d'Études Supérieures des Techniques du Son) – ESRA/ISTS : <https://www.esra.edu/formations/son/>

Diplôme INA : Licence Option Son (Bac+3) : <https://www.ina-expert.com/licence-et-diplome-ina/diplome-ina-ingenierie-sonore.html>

Bac +5

Conservatoire de Paris – métiers du son

: <https://www.conservatoiredeparis.fr/fr/discipline/formation-superieure-aux-metiers-du-son>

A savoir : le recrutement se fait à Bac+2. Le concours d'entrée nécessite un très bon niveau en musique mais aussi en sciences. Il est demandé un « niveau » DEM en musique et un Bac+2 en science (CPGE, L2 en sciences, BTS, etc.).

Louis Lumière – Diplôme de l'École nationale supérieure Louis Lumière section son : <https://www.ens-louis-lumiere.fr/master-son>

A savoir : comme le CNSM, c'est un recrutement à Bac+2 (CPGE, L2 en sciences, BTS, etc.).

FEMIS – Diplôme de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son – Spécialisation son : <https://www.femis.fr/departement-son>

A savoir : recrutement à Bac+2. École spécialisée dans le cinéma et l'audiovisuel.

Université de Brest – Master ingénierie du son : <http://formations.univ-brest.fr/fr/index/sciences-technologies-sante-STS/licence-XA/licence-mention-sciences-pour-l-ingenieur-program->

[fr_rne_0290346u_prog20197/parcours-image-et-son-l3-subprogram-4.html](http://formations.univ-brest.fr/rne_0290346u_prog20197/parcours-image-et-son-l3-subprogram-4.html)

A savoir : recrutement à Bac+2 (en L3). Une L2 en science de l'ingénieur ou une CPGE sont nécessaires pour l'entrée en L3.

Diplôme INA : Master création musicale et arts sonores : <https://www.ina-expert.com/masters/master-creation-musicale-et-arts-sonores.html>

Diplôme arts et techniques du théâtre parcours concepteur son (Ensatt – Lyon) : <https://www.ensatt.fr/formation/conception-son/>

DNSEP Design sonore (IRCAM)

: <https://www.ircam.fr/transmission/formations-superieures/master-design-sonore/>

MUSICIEN

Cursus conservatoire

Après le **DEM** (ou le DNOP) obtenu dans un CRD ou CRR (équivalent au niveau Bac en musique), on peut poursuivre sa formation avec le **DNSPM** (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien, bac +3) : <https://metiers.philharmoniedeparis.fr/enseignement-superieur-conservatoires-poles-sup-musique.aspx>

C'est le 1^{er} diplôme professionnel de musicien interprète. Il existe dans de nombreuses disciplines :

- **Pratique instrumentale ou vocale** – domaines :
 - Classique à Contemporain
 - Musique Ancienne
 - Jazz et Musiques improvisées
 - Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)
- **Direction d'ensembles** – options : instrumentaux, vocaux

Le DNSPM se prépare dans des **Pôles Supérieurs**, il est couplé avec des Universités (obtention d'une Licence parallèlement) :

- **Pôle Sup Conservatoire de Paris** (CNSMDP) (en partenariat avec Sorbonne Université)
: <https://www.conservatoiredeparis.fr/fr/cursus/decouverte-des-cursus/diplomes>
- **Pôle Sup Paris-Boulogne** (PSPBB) (en partenariat avec Sorbonne Université) : <http://www.pspbb.fr/fr/etudier/departements/formation-musique.html>

- **Pôle Sup 93** (en partenariat avec Paris 8 Saint Denis) : <https://polesup93.fr/presentation>
- Liste de tous les établissements d'enseignement supérieur en musique : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musique/Enseignement-formation-et-metiers/Structures-d-enseignement-et-de-formation/Les-etablissements-publics-d-enseignement-superieur>

Le DNSPM est un diplôme d'interprète, pour l'enseignement, il faut se tourner vers le DE (Diplôme d'État, voir plus bas), qui se prépare aussi dans les Pôle Sup.

A savoir : Entre le DEM et les Pôles Supérieurs, il est possible de suivre un **Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur** (CPES) d'une durée de 2 ans (équivalent d'une classe préparatoire aux grandes écoles) :

- CPES de Boulogne-Billancourt : <https://crr-bb.seineouest.fr/cpes-musique/>
- CPES du CRR de Paris : http://crr.paris.fr/Orientation_professionnelle.html

Enfin, après un DNSPM, pour celles et ceux qui se destinent à un carrière de concertiste, il est possible de poursuivre au CNSMD de Paris ou de Lyon, par le Diplôme de 2nd cycle supérieur de musique (bac+5) :

- CNSMD de Paris : <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/diplome-de-2nd-cycle-superieur-de-musique-du-cnsmd-de-paris>
- CNSMD de Lyon : <http://www.cnsmd-lyon.fr/fr-2/les-formations/2e-cycle-master>

MUSICIEN

Cursus hors conservatoire

Les cursus hors conservatoire (écoles privées) sont surtout destinés aux élèves n'ayant pas suivi de parcours complet (ou pas de parcours du tout) en conservatoire. Ces cursus concernent les musiques actuelles et le jazz. Certaines de ces écoles préparent au **MIMA** (certification de **Musicien Interprète des Musiques Actuelles**) :

EDIM : https://www.edim.org/index.php?option=com_content&view=article&id=304&Itemid=143&lang=fr

A savoir : Cette école fonctionne en partenariat avec le CRD de Bourg-La-Reine et permet l'obtention, en plus du MIMA, du **DEM** en Musiques Actuelles ou en Jazz.

Cours Florent (option musique)

: <https://www.coursflorent.fr/formation/ecole-musique>

A savoir : à partir de la 2e année, il est possible de suivre un double cursus en partenariat avec l'**IESA** (École des métiers de la culture et du marché de l'art). Ce double cursus permet de s'orienter vers les métiers de directeur artistique, chargé de production, producteur musical, directeur de festivals, exploitant de salles, éditeur, agent d'artistes, etc.

Cours Florent (option comédie musicale)

: <https://www.coursflorent.fr/formation/ecole-comedie-musicale>

CMDL (Centre de Musique Didier Lockwood) : <https://cmdl.eu/formations-inscriptions/>

A savoir : en partenariat avec l'Université d'Evry et le Pole Supérieur de Boulogne-Billancourt. Suivant les cursus, obtention du MIMA, du DEM du DNSPM, d'une Licence de Musicologie « Jazz et musiques improvisées » et possibilité de s'orienter vers le Diplôme d'État de professeur de musique.

American School of Modern Music : <https://www.asmm.fr>

CIM : <https://www.lecim.com>

ATLA : <https://atla.fr/formations-pro-musique/>

Studio des variétés : <http://www.studiodesvarietes.org/index.html>

ENSEIGNEMENT

Éducation Nationale

Pour enseigner la musique en collège, il est nécessaire d'obtenir le **CAPES** (bac +3). Pour accéder au lycée, aux classes Prépa et à l'université, il faut l'**Agrégation** (bac +5) :

CAPES (collèges) : <https://metiers.philharmoniedeparis.fr/capes-education-musicale-chant-choral.aspx>

Agrégation (collèges, lycées, prépa)

: <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatories-agregation.html>

DUMI : Pour enseigner dans les écoles élémentaires (en tant que musicien intervenant), il faut le **DUMI** (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, Bac +3) qui se prépare dans les CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants) :

CFMI d'Orsay (rattaché à l'université Paris-Saclay, partenariat avec le CRD d'Orsay) : <https://www.cfmi.universite-paris-saclay.fr>

Conservatoires

Deux diplômes permettent d'accéder à l'enseignement spécialisé, le **DE** et le **CA** :

- Le **DE** (Diplôme d'État de professeur de musique, **Bac+3**) :
 - <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/diplome-d-etat-de-professeur-de-musique>
 - <http://www.pspbb.fr/fr/etudier/d%C3%A9partements/formation-musique/diplome-etat.html>

Comme le DNSPM, le DE nécessite l'obtention du DEM (ou DNOP) et se prépare aussi dans les Pôles Sup, mais peut aussi se préparer dans les CEFEDEM (exemple Cefedem de Normandie : <https://cefedem-normandie.fr>).

- Le **CA** (Certificat d'Aptitude à la fonction de professeur de musique, **Bac+5**). C'est le plus haut diplôme d'enseignement dans les conservatoires. Il se prépare dans les deux conservatoires nationaux

(Paris et Lyon) : <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/certificat-d-aptitude-a-la-fonction-de-professeur-de-musique>



Carré Bellefeuille à Boulogne avec le compositeur Mark Whitters 2013



REMERCIEMENTS à Thibaut Capelle et son site Orsay musique duquel émane de nombreux documents relatifs à la description des enseignements de la 2nde à la terminale ainsi que ceux concernant l'orientation post-bac.